



**LE JEU GAGNANT INSTANTANÉ TOURNEZ LA ROUE DU CARNET-RABAIS P&G/DE P&G REDONNE**

**RÈGLEMENT OFFICIEL**

**AUCUN ACHAT REQUIS POUR PARTICIPER À LA PROMOTION.**

**UN ACHAT N'AUGMENTE PAS VOS CHANCES DE GAGNER.**

**REMARQUE : À compter du 10 février 2026, P&G redonne deviendra le carnet-RABAIS P&G. Tout point gagné avant le 10 février 2026 ne sera pas affecté par le changement de nom.**

- Période :** Le Jeu gagnant instantané Tournez la roue de P&G redonne Canada (la « **Promotion** ») commence à minuit, heure de l'Est (« **HE** ») le 1<sup>er</sup> décembre 2025 et se termine à 23 h 59 min 59 s HE le 30 juin 2026 (la « **Période de la Promotion** »). L'ordinateur du Commanditaire est le chronomètre officiel de cette Promotion.
- Admissibilité :** La Promotion est réservée aux résidents autorisés du Canada ayant atteint l'âge de la majorité dans la province ou le territoire où ils résident, en date du dernier jour du mois précédent la date de la participation. Les employés de Procter & Gamble Inc. (le « **Commanditaire** »), leurs sociétés mères, filiales, divisions, sociétés affiliées, fournisseurs, distributeurs et agences de publicité, de promotion et d'évaluation respectifs, ainsi que les membres de leur famille immédiate (conjoints, parents, enfants, frères et sœurs et leurs conjoints), de même que toute personne résidant sous le même toit (qu'il y ait des liens de parenté ou non) ne sont pas admissibles à participer ou à gagner. Nul à l'extérieur du Canada et là où la loi l'interdit. Toutes les lois et réglementations provinciales, territoriales, municipales et locales s'appliquent.
- Comment jouer au Jeu gagnant instantané : AUCUN ACHAT/SONDAGE N'EST REQUIS pour participer à cette Promotion.** Pendant la Période de la Promotion, vous pouvez accéder au Jeu gagnant instantané en visitant <https://www.pggoodeveryday.ca> (le « **Site Web** ») et en créant un compte P&G redonne (gratuitement) ou en vous connectant à votre compte P&G redonne et en cliquant sur la section Accumuler des points de la page. Pour jouer au jeu, vous devez d'abord répondre correctement, sans aide, à une question réglementaire d'habileté mathématique dans un délai limité. Une fois la question d'habileté mathématique répondue correctement, vous pourrez jouer au jeu de la roue. La roue tournera automatiquement (« **participation au jeu** ») pour voir si vous avez gagné. Toutes les victoires à l'écran sont sujettes à vérification. Toutes les participations au jeu deviennent la propriété du Commanditaire. La réception de participations au jeu en ligne dans le cadre de l'offre peut être reconnue, mais cette reconnaissance ne constitue pas une déclaration quant à l'admissibilité. Limite d'une (1) participation au jeu par personne/adresse courriel par semaine. Dans le cadre de cette Promotion, une semaine commencera à 00 h 00 HE le lundi et se terminera à 23 h 59 HE le dimanche, sauf pour la dernière semaine, qui commencera à 00 h 00 HE le lundi 22 juin 2026 et se terminera à 23 h 59 HE le mardi 30 juin 2026. Un nombre de participations au jeu supérieur à celui indiqué par une personne annulera toutes les parties pour cette personne. L'utilisation de programmes informatiques et d'autres moyens automatiques pour jouer est interdite. Les participations au jeu générées par script ou par un robot ne sont pas admissibles. Des frais normaux d'accès à Internet et d'utilisation imposés par votre fournisseur de service Internet s'appliqueront. Toute tentative d'inscription d'un participant par l'entremise d'adresses électroniques ou postales, d'identités, d'inscriptions ou d'identifiants multiples/différents, ou de toute autre méthode frauduleuse, annulera ces participations au jeu et risquerait de disqualifier le participant. L'utilisation de tout système automatisé ou informatique pour participer en ligne est interdite et entraînera une disqualification. Des frais normaux d'accès à Internet et d'utilisation ou de données imposés par votre fournisseur de service téléphonique ou Internet peuvent s'appliquer.
- Confidentialité :** Les renseignements recueillis auprès d'un participant sont assujettis à la Politique de confidentialité du Commanditaire, accessible à l'adresse <https://privacypolicy.pg.com/fr-FR/>, et seront utilisés et divulgués aux fins d'administration de cette Promotion. Cette section ne limite aucun autre consentement qu'une personne peut fournir au Commanditaire relativement à la collecte, l'utilisation ou la divulgation de ses renseignements personnels. Vos renseignements personnels seront régis par la Politique de confidentialité du

Commanditaire et peuvent être utilisés par le Commanditaire et ses fournisseurs de services tiers au Québec et au Canada ou à l'extérieur du pays. En nous fournissant vos renseignements personnels, vous consentez au transfert de vos données vers des régions qui sont à l'extérieur de votre province ou pays de résidence où des règles de protection des données différentes peuvent régir les renseignements personnels.

**5. Prix, valeurs au détail approximatives (« VDA ») et chances de gagner :**

Prix	Prix offerts par semaine	Nombre total de prix	VDA de chaque prix
750 points	3	90	5 \$ CA
250 points	75	2 250	1,67 \$ CA
150 points	78	2 310	1 \$ CA
100 points	156	4 680	0,67 \$ CA
50 points	1 251	37 530	0,34 \$ CA

Les prix seront attribués lors de la vérification directement dans les comptes P&G redonne des participants dans les 2 à 4 semaines suivant la participation au jeu. Le retour de tout prix comme étant non livrable ou ne pouvant être déposé dans le compte, entraînera la disqualification de la participation et le prix sera perdu. Les prix doivent être utilisés comme indiqué par l'entremise du compte. Les chances de gagner un prix dépendent du nombre de participations au jeu admissibles reçues et de la période de ces participations. Les prix sont ensemencés au hasard pendant chaque semaine de la Période de la Promotion et les gagnants seront déterminés en fonction du premier jeu admissible reçu après chaque période ensemencée au hasard. Ainsi, les chances de gagner dépendent du nombre total de prix disponibles restants et des périodes des participations au jeu admissibles. Les prix non réclamés ne seront pas remis. Les gagnants sont responsables de tous les autres coûts et dépenses associés à leur prix qui ne sont pas indiqués aux présentes comme étant inclus. Aucun transfert, substitution ou équivalent en espèces n'est permis par les gagnants. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de substituer des prix de valeur égale ou supérieure. Tous les détails du prix sont à la discréption du Commanditaire. Les prix sont décernés « tels quels ». Limite d'un (1) prix par personne par semaine. Tous les prix seront attribués si un nombre suffisant de participations au jeu sont reçues chaque semaine.

**6. Vérification :** Tous les gagnants sont assujettis à la confirmation, à la vérification de l'admissibilité par le Commanditaire et au respect du présent Règlement officiel à la seule discréption du Commanditaire. Tout le matériel soumis devient l'unique propriété du Commanditaire et ne sera pas retourné. Si, en raison d'une erreur de quelque sorte que ce soit, plus de noms gagnants sont déterminés comme gagnants instantanés d'un prix particulier, ou plus de prix gagnants instantanés sont réclamés que ce qui est prévu pour être attribué pour tout prix, le ou les prix gagnants instantanés prévus seront attribués lors d'un tirage au sort parmi toutes les réclamations de prix gagnants instantanés vérifiées reçues pour ce niveau de prix. En aucun cas, le Commanditaire ne sera tenu d'attribuer un nombre de prix supérieur à ce qui est stipulé. Le Commanditaire et ses agences n'assument aucune responsabilité pour toute blessure ou tout dommage à l'ordinateur des participants ou de toute autre personne en lien avec la participation ou le téléchargement de matériel ou de logiciels en lien avec la Promotion. Aucune responsabilité n'est assumée pour les dommages, pertes ou blessures résultant de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.

**7. Règles générales :** En participant à la Promotion, les participants acceptent d'être liés par le présent Règlement officiel et les décisions du Commanditaire. Les décisions du Commanditaire sont définitives sur toutes les questions relatives à la Promotion. Toutes les participations au jeu seront déclarées effectuées par la personne titulaire autorisée du compte de l'adresse courriel ou du compte soumis au moment du jeu. Un « titulaire autorisé d'un compte » est la personne physique à qui l'adresse courriel a été attribuée par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de services en ligne ou une autre organisation (p. ex. une entreprise, un établissement d'enseignement, etc.) et qui est responsable de l'attribution des adresses courriel pour le domaine associé à l'adresse courriel donnée. Le Commanditaire et ses agences n'assument aucune responsabilité pour les

dysfonctionnements techniques, matériels, logiciels ou téléphoniques de quelque nature que ce soit, pour les connexions réseau perdues ou indisponibles, ou pour des communications électroniques échouées, inexactes, incomplètes, tronquées ou retardées à cause de l'usage des équipements ou programmes associés ou utilisés dans la Promotion, ou de toute erreur humaine qui peut se produire dans la Promotion. Le Commanditaire se réserve le droit d'annuler la Promotion si tout aspect de la Promotion est techniquement altéré et d'attribuer tout Prix du Jeu gagnant instantané réclamé avant l'annulation. **Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qui altère ou tente de modifier le processus ou l'exploitation de la Promotion, viole le Règlement officiel, ou agit de manière antisportive ou perturbatrice, ou dans l'intention de gêner, d'exploiter, de menacer ou de harceler toute autre personne. Toute tentative par une personne de miner délibérément le fonctionnement légitime de la Promotion peut constituer une violation du droit pénal et du droit civil et, advenant une telle tentative, le Commanditaire se réserve le droit de demander des dommages-intérêts à une telle personne dans toute la mesure permise par la loi.** L'absence de mise en application d'une quelconque modalité du présent Règlement officiel par le Commanditaire ne constitue en aucun cas une renonciation à cette clause. Le Commanditaire, ses agences et les sociétés affiliées, fonctionnaires, administrateurs, agents et les employés respectifs de chaque partie n'auront aucune responsabilité pour toute réclamation découlant de la participation à la Promotion ou de l'attribution des prix. Les gagnants dégagent par la présente le Commanditaire, ses sociétés affiliées respectives, fonctionnaires, administrateurs, agents, agences, co-marqueurs ou autres partenaires et tous ses employés (collectivement, les « **Indemnisés de la promotion** »), de toute allégation, de tous dommages, de toutes dépenses, de tous frais (y compris les honoraires d'avocat raisonnables) et de toute responsabilité quels qu'ils soient (y compris les règlements), intenté ou affirmé par un tiers contre l'un des Indemnisés de la promotion en raison de sa participation à la Promotion ou découlant de sa participation à celle-ci, ou l'utilisation de tout prix, ou l'utilisation de leur nom, ressemblance ou photo.

8. **Décharge** : Sans limiter les autres dispositions du présent Règlement officiel, en acceptant un prix, la personne gagnante accepte de dégager le Commanditaire, ses agences, ses fournisseurs, et les filiales, sociétés affiliées, fonctionnaires, administrateurs, employés et agents de chaque partie de toute réclamation ou cause d'action, y compris, sans s'y limiter, toute blessure, perte, coûts ou dommages de quelque nature que ce soit aux personnes, y compris le décès et les dommages subis en totalité ou en partie, directement ou indirectement, de la création d'une inscription, l'acceptation, la possession, l'utilisation ou la mauvaise utilisation d'un prix ou de ses parties; le cas échéant ou la participation à la Promotion ou la participation à une Promotion ou à une activité connexe. En participant à la Promotion, vous déclarez et garantissez que vous avez lu le présent Règlement officiel et êtes au courant de son contenu.
9. **Loi applicable** : Tous les litiges entourant la présente Promotion seront réglés selon les lois de la province de l'Ontario. Vous convenez que : a) tout litige, toute réclamation et toute cause d'action découlant de quelque manière que ce soit de la Promotion ou de tout prix reçu doit être réglé individuellement, sans recours à une quelconque forme de recours collectif, et exclusivement par un tribunal compétent situé dans la province de l'Ontario; b) toute réclamation, tout jugement et toute somme accordée doivent se limiter aux coûts réels engagés, y compris les coûts associés à la participation à la Promotion, mais en aucun cas les honoraires d'avocat; et c) nonobstant ce qui précède, vous renoncez au droit de réclamer des dommages-intérêts, quels qu'ils soient, y compris des dommages-intérêts punitifs, des dommages consécutifs ou des dommages directs.
10. **Commanditaire** : Le Commanditaire de la Promotion est Procter & Gamble Inc., 5160, Yonge Street, Toronto, ON (Ontario) M5W 1C5, Canada.